



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2018

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 19 mars 2018
3. Assermentation des nouveaux conseillers communaux
4. Nominations statutaires
5. Préavis municipal n° 19/2018 – Comptes communaux 2017
6. Préavis municipal n° 20/2018 – Ultime adoption du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
7. Préavis municipal n° 21/2018 – Révision du PGA et modification du PPA La Raisse
8. Préavis municipal n° 22/2018 – Crédit pour la mise en séparatif de la Grand-Rue et de la Rue Le Pontet
9. Préavis municipal n° 23/2018 – Etude de réalisation de l'extension du collège Henri Dès à Concise, appel d'offres architecte
10. Communications de la Municipalité
11. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, ouvre la séance à 20h00. Il salue les conseillers, les municipaux, le secrétaire municipal, la boursière, l'assistante technique, la presse et les auditeurs qui sont présents ce soir.



Conseil Communal
CONCISE

1. Appel

Président : 1

Présents : 27

Excusés : 6 (Eric Bedelek, Antonio Caldas, Lorraine DuPasquier, Christian Jaccard, Elisabeth Vuillermet, Daniel Nussbaum)

Non excusé : 0

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation du procès-verbal du 19 mars 2018

Le Président ouvre la discussion.

Pas de remarques, il est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux conseillers communaux

Nous accueillons 3 nouveaux conseillers, Mesdames Aurore Chabloz et Sonia Bühler Zeltner ainsi que Monsieur Jean-Gabriel Torres

Le Président donne lecture du « Serment », chacun d'entre-eux lève la main droite et prononce « Je le promets ».

Les nouveaux conseillers sont accueillis par applaudissement.

Avant de passer à la suite, Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande d'approuver l'ordre du jour. Elle annonce qu'elle a distribué juste avant la séance une copie d'un courrier adressé aux Conseillers Communaux demandant de retirer un point à l'ordre du jour.

Le Président explique qu'il avait l'intention de donner lecture du courrier au point concerné, et qu'étant opposante, elle devrait se récuser. Un autre conseiller doit faire la demande de repousser le point concerné. Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande à Madame Claire Debétaz si elle veut bien intervenir, ce qu'elle accepte.

Monsieur Stéphane Fanchini demande à Madame Claire Debétaz de motiver sa demande. Madame Claire Debétaz explique que le projet présenté ne tient pas la route.



Conseil Communal CONCISE

La motivation du courrier est principalement centrée sur le fait que les opposants n'ont pas été convoqués par la municipalité pour défendre leur cas.

Le Syndic, Monsieur Patrick Jaggi, demande à prendre la parole pour expliquer que selon la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), les opposants peuvent demander une séance de conciliation, ce qui n'a pas été fait. (art. 58 LATC)

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin regrette que ce soit aux opposants de demander une séance de conciliation et que pour seule réponse à leur courrier, ils aient eu un accusé de réception.

Le Syndic, Monsieur Patrick Jaggi, complète en ajoutant que le rôle de la Municipalité est de proposer les courriers, de lever les oppositions et que la municipalité a un certain délai pour le faire. Le Syndic précise encore que certains opposants ont été entendus dans le cadre d'arrangements possible. Lorsqu'il s'agit uniquement de mettre en conformité le règlement avec la LATC, la marge de manoeuvre est inexistante. La municipalité n'est pas tenue de convoquer les opposants durant cette première étape qui vise à soumettre à l'approbation du conseil les courriers de réponse des oppositions. Les municipalités dépendent de la LATC pour proposer un PGA.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin se demande comment elle peut procéder pour faire opposition au préavis s'il est accepté ce soir.

Le Syndic explique que dans le processus d'approbation du PGA, la levée formelle des oppositions est faite par le canton sur la base des courriers proposés par la municipalité. Dès la réception du courrier par les opposants, chaque opposant est à même de maintenir son opposition et de demander une séance avec les services concernés. C'est l'étape suivante dans le processus d'approbation du PGA.

Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, précise qu'il restera 10 jours pour faire opposition à la votation du Conseil.

Monsieur Christophe Lesquereux demande à Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin si elle est là pour défendre ses intérêts privés ou pour le bien public.

Monsieur Le Président demande de voter l'ordre du jour tel que présenté actuellement :

Résultat du vote : Oui : 24 Non : 1 Abstention : 2



Conseil Communal
CONCISE

4. Nominations statutaires

Scrutateurs suppléants :

Madame Corinne Zwiethig propose Monsieur Simon cordier, qui accepte. Il est élu tacitement.

Madame Corinne Zwiethig propose Monsieur Dominique Bünzli, qui accepte

Scrutateurs :

Madame Corinne Zwiethig propose Madame Réjane Favre, qui accepte. Elle est élue tacitement. Madame Corinne Zwiethig propose encore Monsieur Michaël Hottinger, qui accepte. Il est également élu tacitement.

2ème Vice-Président :

Madame Corinne Zwiethig propose Monsieur Roland Promm, qui accepte. Le vote se fait à bulletin secret.

Résultat : Monsieur Roland Promm obtient 23 voix.

Ont également obtenu des voix : Madame Isabelle Hottinger, Madame Christel Jaquet, Monsieur Vincent Pittet, une abstention et un bulletin nul

Monsieur Roland Promm est élu à la majorité des voix.

1er Vice-Président :

Madame Corinne Zwiethig propose Monsieur Christophe Lesquereux, qui accepte. Le vote est à bulletin secret.

Résultat : Monsieur Christophe Lesquereux obtient 26 voix.

Il y a une voix pour Monsieur Roland Promm et une abstention.

Monsieur Christophe Lesquereux est élu à la majorité des voix.

Président :

Madame Corinne Zwiethig propose Monsieur Stéphane Fanchini, qui demande au 1er Vice-Président de prendre sa place pour la suite de cette partie.
Une fois dans le public, Monsieur Stéphane Fanchini accepte.

Monsieur Christophe Lesquereux propose de passer au vote à bulletin secret.

Résultat : Monsieur Stéphane Fanchini obtient 25 voix, et il y a 3 abstentions



Conseil Communal
CONCISE

5. Préavis municipal n° 19/2018 – Comptes communaux 2017

Le Président donne la parole à Monsieur David Fasola pour le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte.

Chapitre 3, page 11

Monsieur Joël Jeanneret demande pourquoi le compte 3189 est à zéro.

Madame la boursière Sandrine Aebischer explique qu'il y a des imputations internes pour la conciergerie, qui sont donc dans le 3902.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote : Oui : 26 Non : 0 Abstention : 1

6. Préavis municipal n° 20/2018 – Ultime adoption du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Le Président donne la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

Monsieur Joël Jeanneret demande si on a reçu une modification de ce préavis récemment car sur la dernière page, il semble y avoir une coquille...

Il demande encore concernant la lisibilité du document si un effort peut être fait car ce n'est pas très clair. Il constate encore que la dernière version ne présente plus les points relatifs aux fouilles.

Monsieur Patrick Jaggi explique que le canton a fait retirer ce paragraphe qui doit être traité à part.

Monsieur Joël Jeanneret demande à ce qu'un amendement soit fait sur la mise en page car peu lisible en l'état.

Monsieur Eloi Dupasquier revient sur la remarque de la mise en page. A la page 7, il y a un complément d'information.

Monsieur le Syndic Patrick Jaggi suggère d'ajourner ce préavis.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Joël Jeanneret demande donc l'ajournement de ce préavis au mois de septembre.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter l'ajournement du préavis tel que présenté.

Résultat du vote : Oui : 27 Non : 0 Abstention : 0

7. Préavis municipal n° 21/2018 – Révision du PGA et modification du PPA La Raisse

Le Président informe qu'une lettre a été adressée au Conseil Communal dont il va donner lecture.

Il fait ensuite circuler le document reçu avec les signatures originales.

Il informe encore que dès que cette lettre est arrivée, contact a été pris avec la Préfecture pour savoir quelle devait être la suite à donner à ce courrier. Monsieur Stéphane Fanchini donne encore une fois lecture de la réponse de la Préfecture.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Emilio Ramirez pour la lecture du rapport de la Commission ad'hoc.

La discussion est ouverte.

Monsieur le Syndic Patrick Jaggi complète avec les remarques sur Pro Natura, que cette parcelle fait partie d'un plan de quartier et qu'on ne peut pas le modifier comme ça. Suffisamment de mesures de protection sont prises pour que le ruisseau ne soit pas touché.

Concernant l'opposition de Monsieur Martial Dupasquier, il faut savoir que c'est un impératif du Canton et que cette zone doit être rendue en surface d'assolement.

Monsieur Joël Jeanneret constate que sur chaque opposition il y a une date de conciliation, il s'inquiète de savoir s'il ne peut pas y avoir de vice de procédure.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il y a des lois établies et qu'il n'y a aucun sens d'aller discuter en séance de conciliation des éléments qui sont imposés et sur lesquels il n'y a pas d'emprise. Il y a des aberrations que le Canton demande de maintenir.

Monsieur Michael Hottinger demande pourquoi il y avait ce point de conciliation présenté lors de la séance du 31 janvier 2018.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Patrick Jaggi explique que personne n'a fait part d'une demande de séance de conciliation.

Madame Réjane Favre demande s'il ne faudrait pas voter point par point.

Monsieur Joël Jeanneret appuie la demande de Madame Réjane Favre.

L'idée émise est de voter le point 3 à part, et ensuite le reste.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin préférerait que l'on vote les oppositions les unes après les autres.

Monsieur le Président propose de voter, si on vote, les oppositions point par point

Résultat du vote : Oui : 7 Non : 13 Abstention : 7

Le préavis sera voté d'un bloc

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin trouve cela très injuste.

Monsieur Emilio Ramirez complète que lors de la dernière séance du mois de mars, une commission a été nommée pour réaliser ce travail. Ce soir, le Conseil doit s'appuyer sur l'avis de la commission.

Monsieur Marc Jungo trouve que le délai mis à disposition de la commission pour traiter ce dossier était très court.

Monsieur Emilio Ramirez répond que oui, le délai était très court, mais le travail a été fait sérieusement et n'a pas été bâclé. Il ne pense pas que 2 mois de lecture en plus auraient beaucoup changé le résultat.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin ne conteste pas le travail de la commission, elle regrette de ne pas pouvoir se prononcer sur les autres oppositions.

Monsieur David Fasola regrette de recevoir une copie de lettre un peu incomplète adressée par certains opposants au Président du Conseil le soir même.

Madame Réjane Favre trouve dommage de devoir voter en bloc.

Monsieur Patrick Jaggi explique que les 2 modèles de voter sont valables, mais effectivement, sans connaissance du dossier, comment va-t-on voter ?



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur le Président propose de voter les 4 points séparément

Point 1 :

Résultat du vote : Oui : 18 Non : 3 Abstention : 6

Point 2:

Résultat du vote : Oui : 18 Non : 1 Abstention : 8

Point 3 (moins deux récusations):

Résultat du vote : Oui : 11 Non : 4 Abstention : 10

Point 4:

Résultat du vote : Oui : 15 Non : 0 Abstention : 12

Le Conseil Communal de Concise accepte donc le préavis tel que présenté par la Municipalité.

8. Préavis municipal n° 22/2018 – Crédit pour la mise en séparatif de la Grand-Rue et de la Rue Le Pontet

Le Président donne la parole à Madame Christel Jaquet pour la lecture du rapport de la Commission ad'hoc.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote : Oui : 26 Non : 0 Abstention : 1

9. Préavis municipal n° 23/2018 – Etude de réalisation de l'extension du Collège Henri Dès à Concise, appel d'offres architectes

Le Président donne la parole à Monsieur Joël Jeanneret pour la lecture du rapport de la Commission ad'hoc.



Conseil Communal
CONCISE

Le Président passe ensuite la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

Avant d'ouvrir la discussion, Monsieur Patrick Jaggi présente un Power Point afin d'expliquer un peu mieux les enjeux.

Monsieur Joël Jeanneret s'interroge sur l'intérêt de garder le terrain et ne pas mettre l'extension des écoles dessus car le projet d'avant tenait déjà compte d'un agrandissement.

Monsieur Patrick Jaggi explique que le travail de la Commune est de couvrir les besoins en classes de la 1ère à la 8ème année scolaire. C'est bien d'anticiper les problèmes, mais il ne faut pas aller trop loin. L'ASIGE nous demande 3 salles supplémentaires.

Madame Corinne Zwiethig demande pourquoi 2 solutions ont été proposées alors que la DGEO, l'ASIGE, la Commune, semblent avoir tous fait leur choix pour la variante 1. Pourquoi donc proposer 2 alternatives ?

Monsieur Patrick Jaggi répond que justement, c'est pour laisser le choix et ne pas mettre le Conseil devant le fait accompli.

Madame Claire Debétaz explique qu'il n'y a jamais trop de classes, il y a souvent des élèves particuliers qui nécessitent une salle de dégroupement.

Monsieur Patrick Jaggi explique que dans tous les cas, dans le futur, si un nouvel agrandissement doit être effectué, il faudra revoter un crédit d'étude.

Monsieur Joël Jeanneret complète en disant que si on part sur la variante 2, un certain nombre de tuyaux et canalisations seront déjà en place.

Madame Cathy Sueur se demande si le projet n'est pas déjà vendu de base à voir comme tout est ficelé. Les besoins pour les enfants ne sont pas les mêmes que pour une Commune qui a besoin de rentabiliser. Il y a des problèmes qui ne concernent pas la Commune mais qui sont des problèmes de fonctionnement d'une école, comme le mélange des petits avec les grands. Il y a une qualité d'école à Concise qui est exceptionnelle. Une solution qui, au final, serait moins bien n'est pas souhaitable pour la qualité d'école.

Monsieur Patrick Jaggi demande à ce qu'on remette l'église au milieu du village. 2 variantes ont été proposées, c'est au Conseil de choisir, pas à la Municipalité. Il n'y a donc pas lieu de dire que le choix est déjà fait, car le vote est encore à faire.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Christophe Lesquereux appuie l'explication de Monsieur Patrick Jaggi, si nous n'avions pas eu 2 variantes préparées, on aurait reproché à la Municipalité de ne pas avoir eu le choix. Monsieur Christophe Lesquereux nous invite donc à voter pour la variante 1, ou pour la variante 2.

Madame Mary-Laure Schorderet complète en disant que la plupart de nos enfants se connaissent depuis toujours, ils ne vont pas se transformer en petits vauriens en arrivant en 7ème.

Madame Cathy Sueur répond que c'est la densification qui est problématique, et qu'actuellement, les plus grands partent à Champagne et que c'est pour eux un événement attendu.

Madame Corinne Zwiethig rebondit sur les remarques de Madame Cathy Sueur. Elle enseigne sur Neuchâtel et trouve que chez elle c'est plus une jungle, alors autant laisser un peu les enfants de Concise dans le monde des Bisounours.

Madame Réjane Favre se pose encore quelques questions concernant la buvette qui serait mise à disposition de l'UAPE. Ou iront les personnes qui ont besoin de l'espace pour une exposition ou pour un enterrement ?

Madame Marie-Laure Schorderet explique ce cela permet de créer une unité d'accueil à moindre frais. Il faut toutefois l'aval de l'Intercom avant de pouvoir ouvrir l'espace.

Monsieur Patrick Jaggi pense que c'est hors sujet du préavis.

Madame Réjane Favre explique que non, justement, cela peut influencer le vote sur le choix de l'option 1 ou 2.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'on ne pourra pas faire tout ce qu'on veut. On devra faire avec ce qu'on peut, et ce sujet a volontairement été sorti du préavis. Il y a actuellement un lieu qui s'y prête.

Monsieur le Président Stéphane Fanchini propose de voter en 3 phases : l'acceptation du crédit d'étude, le projet no 1 et le projet no 2.

Acceptation du projet d'agrandissement du collège :

Résultat du vote : Oui : 24 Non : 1 Abstention : 2



Conseil Communal
CONCISE

Acceptation de la variante 1 :

Résultat du vote : Oui : 3 Non : 15 Abstention : 9

Acceptation de la variante 2 :

Résultat du vote : Oui : 18 Non : 5 Abstention : 4

Acceptation de l'article n°2 :

Résultat du vote : Oui : 20 Non : 4 Abstention : 3

Acceptation de l'article n°3 :

Résultat du vote : Oui : 22 Non : 3 Abstention : 2

Acceptation de l'article n°4 :

Résultat du vote : Oui : 22 Non : 3 Abstention : 2

La variante 2 est acceptée à la majorité des voix.

Monsieur Emilio Ramirez demande concernant le vote qui vient d'être effectué si cela nous lie à un dépassement extraordinaire.

Monsieur Patrick Jaggi explique que cela viendra au mois de décembre, c'est une phase de pré-étude et on décidera à ce moment-là.

10. Communication de la Municipalité

Monsieur Philippe Mermod annonce que dès le 29 juin, il y aura un nouveau système de ramassage des ordures. Cela sera mis en place vendredi dans l'après-midi, il y aura certainement des ajustements à faire.

Il encourage encore les conseillers à rendre visite à la police de proximité pour signaler tout problème afin d'aider à résoudre les situations délicates.

Madame Mary-Laure Schorderet explique donc que des discussions sont en cours pour l'ouverture d'une unité d'accueil dans la grande salle. Un projet pilote va être lancé prochainement.



Conseil Communal
CONCISE

11. Propositions individuelles et divers

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande où en sont les indications claires concernant le parking en Chaffard.

Monsieur Pierre Marro explique que les indications seront en place encore avant la fin du mois.

Madame Corinne Zwietnig demande concernant les poubelles publiques s'il n'y a pas moyen de les vider plus régulièrement, car avec le beau temps, elles sont vite remplies.

Monsieur le Syndic explique qu'elles sont liées au planning de ramassage des ordures prévu par la STRID.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande s'il n'y a pas moyen d'avoir un ramassage des ordures vertes.

Monsieur Philippe Mermod explique qu'une étude est en cours pour avoir un ramassage porte-à-porte si tout va bien.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande s'il y aura des heures de dépôt pour les ordures ménagères.

Monsieur Philippe Mermod répond que ce n'est pas prévu.

Monsieur Stéphane Fanchini encourage les conseillers à aller voter dimanche prochain.

Le prochain Conseil Communal aura lieu le 24 septembre 2018

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h57

Le Président :

Stéphane Fanchini



La Secrétaire :

Birgit Knegtel